

**Agir en faveur de l'emploi et des entreprises****P1****Accompagner les talents et les ambitions collectives****E400**

La Commission Permanente,

- VU** la communication de la Commission européenne relative à l'encadrement des aides d'État à la recherche, au développement et à l'innovation du 19 octobre 2022 (2022/C 414/01) publiée au JOUE du 28 octobre 2022,
- VU** le règlement (UE) n ° 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- VU** le régime cadre exempté de notification N° SA. 111723 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2024-2026,
- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1111-9, L1111-10, L1511-1 et suivants, L1611-4, L4221-1 et suivants, L4252-1 et suivants,
- VU** le Code de l'Education et notamment les articles L214-2, L216-11, L821-1,
- VU** le Code de la Recherche,
- VU** le Contrat de Plan Etat Région (CPER) signé le 25 février 2022,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 16 et 17 décembre 2020 approuvant la Stratégie régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) 2021-2027,
- VU** la délibération du Conseil Régional en date des 16 et 17 décembre 2020 approuvant la Convention Territoriale d'Exercice Concerté des compétences (CTEC)
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional des 23 et 24 juin 2022 approuvant les conventions départementales d'exécution du CPER ESRI 2021-2027,
- VU** la délibération du Conseil régional des 21 et 22 décembre 2023 approuvant le Budget Primitif 2024, notamment son programme E-400 « Accompagner les talents et les ambitions collectives »,
- VU** la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020 approuvant le règlement d'intervention Impulsion,
- VU** la délibération du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 approuvant la révision du règlement d'intervention Impulsion,
- VU** la délibération du Commission Permanente du 23 septembre 2021 approuvant

l'appel à candidatures PULSAR de Pays de la Loire 2021,

- VU** la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2021 approuvant les termes de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Campus connectés « A2PAS » Accompagnement-Proximité-Accès au supérieur et affectant à cette mesure un montant de 100 000 euros en autorisations de programme,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du 23 septembre 2021 approuvant le projet DiPIC dans le cadre de l'appel à candidatures Etoiles Montantes de Pays de la Loire 2021,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 février 2022 approuvant le règlement de l'appel à projets 'Allocations doctorales cofinancées',
- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 février 2022 approuvant le règlement de l'appel à projets 'Encourager la Trajectoire Nationale de la recherche en Pays de la Loire',
- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 février 2022 approuvant le règlement de l'appel à projets 'Trajectoire Europe-soutien au ressourcement scientifique dans le cadre d'un projet européen',
- VU** la délibération de la Commission Permanente du 23 septembre 2022 approuvant l'appel à candidatures PULSAR de Pays de la Loire 2022,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 22 septembre 2023 portant attribution d'une subvention de fonctionnement totale de 80 000 € au projet Odyssée 2023,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2024 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré, décide,

Campus A2Pas de Fontenay-le-comte : soutien à l'aménagement et aux équipements

**D'ATTRIBUER**

à la Communauté de commune du Pays de Fontenay-Vendée une subvention d'investissement de 50 000 € sur un montant subventionnable de 65 500 € (TTC) en soutien à l'aménagement et l'équipement du futur campus connecté A2Pas, dans le cadre de l'affectation votée par délibération du Conseil régional lors de la session du 16 et 17 décembre 2021,

**D'APPROUVER**

les termes de la convention de financement Région/Communauté d'agglomération du Pays de Fontenay-Vendée (annexe 1),

**D'AUTORISER**

la Présidente à la signer.

Dispositif IMPULSION :

D'ATTRIBUER

à l'association étudiante WAVE (WEST ASSOCIATION FOR VESSELS OF ESTACA) une subvention de fonctionnement forfaitaire de 5 000 € en soutien à sa participation au SuMoth Challenge 2024, dans le cadre de l'affectation votée par délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2021.

D'AUTORISER

la prise en compte des dépenses à compter du 18 octobre 2023 (date de dépôt de la demande) sur le poste de dépenses « Frais logistiques liés à la course (déplacements, location véhicule, repas, hébergement, phase d'essai) ».

D'ATTRIBUER

à l'association étudiante ACEPA (ASSOCIATION CORPORATIVE DES ETUDIANTS EN PHARMACIE D'ANGERS) une subvention de fonctionnement forfaitaire de 2 000 € en soutien à l'organisation du 3ème Week-end des étudiants en pharmacie pour l'international et l'industrie 2024 (WEEP2I), dans le cadre de l'affectation votée par délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2021.

D'AUTORISER

d'autoriser la prise en compte des dépenses à compter du 27 octobre 2023 (date de dépôt de la demande) sur le poste de dépenses « Frais logistiques liés à l'organisation du WEEP2I (déplacements, location véhicule et matériel, hébergement, repas) ».

L'expérience entrepreneuriale : Soutien à Entreprendre pour Apprendre

D'ATTRIBUER

à l'association Entreprendre pour Apprendre Pays de la Loire une subvention de fonctionnement de 15 000 € sur un montant subventionnable de 76 000 € (TTC) en soutien à l'organisation du Festival régional des mini-entreprises 2024 qui se déroulera le 28 mai 2024,

D'AUTORISER

la prise en compte des dépenses à compter du 1er janvier 2024,

D'AFFECTER

l'autorisation d'engagement correspondante.

Projet ODYSSEE

D'ATTRIBUER

à l'IMT-Atlantique une subvention de fonctionnement de 40 000 € sur une dépense subventionnable de 95 000 € (TTC) et à Centrale Nantes au nom de l'incubateur Centrale-Audencia-Ensa une subvention de fonctionnement de 40 000 € sur une dépense subventionnable de 105 000 € (TTC), en soutien au projet Odyssee au titre de l'année 2024,

D'AFFECTER

les autorisations d'engagement correspondantes,

D'APPROUVER

les termes de la convention tripartite correspondante présentée en annexe 2,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

D'APPROUVER

les termes de la nouvelle convention n° 2023\_08591-08592 entre la Région, l'IMT-Atlantique et Centrale Nantes relative au projet Odyssee 2023, présentée en annexe 3,

D'AUTORISER  
la Présidente à la signer.

Dispositif ENVOLEO

D'APPROUVER

la poursuite de la revisite du dispositif Envoléo engagée en 2023 ainsi que le nouveau règlement d'intervention Envoléo présenté en annexe 3.1 intégrant une évolution des critères du dispositif.

Révision du règlement 'Allocations Doctorales Cofinancées'

D'APPROUVER

la révision du règlement d'intervention pour le renforcement de l'emploi scientifique « allocations doctorales cofinancées » présenté en annexe 4,

D'APPROUVER

la convention-type relative au dispositif « allocations doctorales cofinancées » figurant en annexe 5,

Dispositif PULSAR Académie des jeunes chercheurs en Pays de la Loire 2021 et 2022 :  
Prolongation du délais de validité des subventions de deux projets

D'AUTORISER

la prolongation du délai de validité des subventions relatives à deux projets portés par l'Université d'Angers, pour l'un de 12 mois (opération n°2021\_12353) soutenus dans le cadre du dispositif PULSAR 2021 et pour le second, de 9 mois (opération n°2022\_09733) soutenus dans le cadre du dispositif PULSAR 2022.

ETOILES MONTANTES EN PAYS DE LA LOIRE

D'APPROUVER

le règlement d'intervention révisé du dispositif « Etoiles montantes en Pays de la Loire » figurant en annexe 6,

D'APPROUVER

la convention-type relative au dispositif « Etoiles montantes en Pays de la Loire » figurant en annexe 7,

D'APPROUVER

l'avenant-type relatif au dispositif « Etoiles montantes en Pays de la Loire » figurant en annexe 8,

Dispositif ETOILES MONTANTES 2021 : Prolongation de validité d'un projet

D'APPROUVER

la prolongation de la durée d'éligibilité des dépenses et de la validité de l'aide de la convention 2021\_12318 « Etoiles montantes en Pays de la Loire 2021 » relatives au projet DiPIC ;

D'AUTORISER

la Présidente à signer l'avenant qui sera établi selon l'avenant-type approuvé en Commission permanente du 9 février 2024.

TRAJECTOIRE NATIONALE

D'ATTRIBUER

un ensemble de subventions d'investissement de 1 480 000 € sur une dépense subventionnable de 2 852 832 € (HT, HTR ou TTC) (selon le projet) au titre des projets ligériens déposés dans le cadre du dispositif Trajectoire Nationale détaillés en annexe 9,

D'AFFECTER  
les autorisations de programme correspondantes.

TRAJECTOIRE EUROPE  
D'ATTRIBUER

un ensemble de subventions d'investissement de 100 000 € sur une dépense subventionnable de 196 237 € (HT) en soutien des projets ligériens lauréats de l'AAPG 2023 de l'ANR, au titre de l'instrument PRCl, détaillés en annexe 10,

D'AFFECTER  
les autorisations de programme correspondantes,

D'APPROUVER  
la révision du règlement d'intervention « Trajectoire Europe - soutien au ressourcement scientifique dans le cadre d'un projet européen » figurant en annexe 11,

D'APPROUVER  
la convention-type relative au dispositif « Trajectoire Europe - soutien au ressourcement scientifique dans le cadre d'un projet européen » figurant en annexe 12.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ  
Abstentions : Groupe L'Ecologie Ensemble

Les élus ci-après ne prennent pas part au vote : L.DEJOIE, S.SOULTANI-VIGNERON.

REÇU le 13/02/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs